

---

## ***Procès Verbal de l'Assemblée Générale de l'AAEE – le samedi 14 mars 2009 –***

L'ensemble des adhérents à l'AAEE et des anciens élèves de l'Enssat ont été invités à prendre part à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de l'association.

La liste des personnes présentes a été dressée et est conservée comme annexe au présent procès-verbal. Se trouvent également en annexe les diapositives présentées aux personnes présentes.

*M. Cédric Seureau a été désigné président de séance.  
M<sup>me</sup> Aurélia Poivre a été désignée secrétaire de séance.*

### ***A l'ordre du jour :***

Bilan Moral  
Bilan Financier  
Modification des Statuts, du Règlement Intérieur et création d'une section parisienne  
Discussion, orientations, questions diverses  
Élection du nouveau Conseil d'Administration

### **1. Bilan Moral**

Le président, Cédric Seureau, a tout d'abord rappelé les objectifs de l'association et présenté le chiffre des adhésions 2008-2009 : 114 (112 membres actifs, un membre associé et un membre de droit).

Les adhésions ont diminué par rapport à l'année précédente (157 adhérents en 2008). La représentativité de l'association est de 7%.

L'adhésion au CNISF en 2008 nous a permis d'être inscrits au RFI (Répertoire Français des Ingénieurs) et d'acheter des résultats personnalisés de l'enquête nationale « Situation des ingénieurs en 2008 ». L'adhésion 2009 est en cours.

**Le renouvellement de la cotisation pour 2010 (environ 580 €) est approuvé à main levée (100 % pour, 0 contre, 0 abstention).**

Puis les actions de l'année 2008-2009 ont été détaillées :

- réalisation de l'annuaire des diplômés Enssat : impression de 300 exemplaires de l'annuaire, expédition aux membres actifs, distribution aux étudiants sortant en 2009, prévision de la prochaine édition pour novembre 2009, **à noter que cette année, l'activité a été bénéficiaire à hauteur de 1242 € ;**

- enquêtes en partenariat avec l'Observatoire : enquête de 2008 sur les promos 2005, 2006, 2007, rédaction d'un document de synthèse sur cette enquête, enquête commune avec le CNISF (25% des diplômés ont répondu), enquête sur les diplômés sortants en 2008 (résultat positif puisque 41% d'entre eux avaient déjà un emploi le jour de la remise des diplômes) ;
- publications : synthèses d'enquêtes de juin et septembre 2008, annuaire (dépôt légal à la BNF), trois bulletins électroniques donnant des nouvelles de l'AAEE et de l'Enssat ;
- projet de « maintien à jour des connaissances » : choix technologique arrêté et plateforme en place, projet d'expérimentation à lancer ;
- nouveau site : publication du nouvel aee.fr en juin 2008, gestion avancée des profils, création d'espaces étudiants (CCS) et entreprises, mise en ligne de documents pour les adhérents ;
- CCS (Commission d'attribution des fonds de la Caisse de Secours) : 5 situations individuelles traitées en 2008-2009 (prêt ou mise en relation avec d'autres organismes d'aide), achat de 100 tickets de RU (sur l'année universitaire 2007-2008), baisse de la demande cette année ;
- conservation du lien avec les étudiants : présence de l'AAEE lors de l'audit de la CGE (Conférence des Grandes Écoles), participation au forum de l'Enssat, relai des messages des projets étudiants vers les anciens, suivi régulier du projet Gala (subvention, échanges enrichissants entre anciens organisateurs et étudiants).

## 2 Bilan Financier

Le trésorier, Sylvain Camus, a présenté l'état actuel des comptes ainsi que le bilan de l'exercice 2008-2009.

Pour la caisse principale :

- des recettes à hauteur de 6 181,79 € (adhésions, publicités de l'annuaire, intérêts & dons) ;
- des dépenses à hauteur de 3 972,78 € (Gala 2009, annuaire, rapport d'enquête CNISF, divers).

Soit un bilan positif de 2 209,01 €.

Pour la caisse de secours :

- des recettes à hauteur de 6 385,52 € (dont 3 000 € de subvention de l'Enssat) ;
- des dépenses à hauteur de 2 150,00 € (dont prêts d'honneur à 4 étudiants).

Soit un bilan positif de 4 235,52 €.

**Le bilan a été approuvé à main levée (100 % pour, 0 contre, 0 abstention).**

### 3 Modification des Statuts et du Règlement Intérieur

Par convention les textes en Orange sont les modifications proposées et en bleu l'existant.

#### 3.1 Modification des statuts

Le Conseil d'administration propose d'ouvrir l'association aux doctorants de l'Enssat, en modifiant les articles 2 et 6 des statuts :

##### Article 2 – Objet

Cette association a pour buts : [...]

- de soutenir, sur le plan social ou de l'entraide, tout membre ou tout étudiant (élève-ingénieur ou doctorant) de l'Enssat qui en éprouverait le besoin et ferait appel à l'association, après évaluation de la situation et dans la limite des moyens disponibles.

##### Article 6 – Membres

L'association se compose de membres actifs, associés, bienfaiteurs, d'honneur et de droit : [...]

- peuvent être membres associés les étudiants (élève-ingénieur ou doctorant) de l'Enssat, les personnes qui ont suivi une formation à l'Enssat sans obtenir le diplôme d'ingénieur, les personnes qui ont effectué un doctorat au sein d'une équipe de recherche hébergée à l'Enssat ainsi que le personnel (qui est ou a été employé) administratif, technique, d'enseignement ou de recherche de l'école ; [...]

**Ces modifications sont approuvées à main levée (100 % pour, 0 contre, 0 abstention).**

#### 3.2 Modification du règlement intérieur

Dans la continuité des modifications précédentes, une modification de l'article 23 du RI est proposée :

##### Article 23 – Secours

Une caisse de secours est créée dans les comptes de l'association. Elle peut recevoir des dons sans affectation spéciale. Les secours sont accordés par le conseil d'administration. Toute demande de secours pourra être adressée à l'un des membres du conseil, qui la transmettra au président. Les secours peuvent être accordés :

- aux étudiants de l'Enssat (élèves-ingénieurs ou doctorants) ;
- aux membres actifs ou associés de l'association ;
- aux membres associés de l'association, par l'intermédiaire de l'association des élèves ou de l'école ;
- aux veufs (veuves) et enfants des membres décédés de l'association.

**Ces modifications sont approuvées à main levée (100 % pour, 0 contre, 0 abstention).**

Des modifications sont également proposées pour simplifier la création et la gestion des sections régionales :

### **Article 21 – Création**

Des sections organisées dans un esprit de solidarité entre membres de l'association, et en particulier des sections régionales, peuvent être créées. Les responsables de ces sections doivent soumettre la demande. Les demandes de création de section doivent être soumises pour accord au conseil d'administration, qui le fera approuver par l'assemblée générale.

### **Article 21.1 – Représentants**

Le président délègue un représentant dans chaque section. Ce représentant rend compte de l'activité de la section au conseil d'administration chaque fois que le président lui demande. Le président peut révoquer tout représentant lorsqu'il juge cette révocation opportune.

### **Article 22 – Spécificités**

Les sections ne peuvent exiger de leurs adhérents des cotisations supplémentaires au titre de l'AAEE. Les versements ne peuvent être que bénévoles. Les sections ne peuvent engager l'association sans autorisation du conseil d'administration. Elles peuvent solliciter du conseil d'administration des subventions, moyennant justifications de leur emploi au trésorier conseil d'administration de l'association via la présentation d'un projet concret.

### **Article 22.1 – Dissolution**

Les sections peuvent proposer d'elles-mêmes leur dissolution au conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception. Le conseil d'administration ou l'assemblée générale ont pouvoir de dissoudre ces sections.

**Ces modifications sont approuvées à main levée (100 % pour, 0 contre, 0 abstention).**

Enfin, le Conseil d'Administration suggère de conserver le montant de la cotisation (art. 9) et d'ajouter un tarif pour les couples de membres actifs.

### **Article 9 – Montants des cotisations**

Le montant de la cotisation est fixé à :

- 20 € pour les membres actifs (ingénieurs diplômés de l'Enssat) ;
- 30 € pour les couples de membres actifs ;
- 5 € pour les membres associés étant étudiants à l'Enssat (élèves-ingénieurs et doctorants) ;
- 20 € pour les autres membres associés.

Les cotisations au tarif plein donnent le droit à un annuaire dans l'année de cotisation (un par couple).

[...]

**Ce choix est approuvé à main levée (100% pour, 0 contre, 0 abstention).**

### 3.3 Création d'une section parisienne

La demande est faite par Delphine Verbyst de créer une section parisienne conformément l'article 21 du règlement intérieur.

Le but de la section est de représenter localement l'association et de fédérer les membres locaux.

**La création de la section parisienne de l'AAEE est acceptée à l'unanimité par vote à main levée (100% pour, 0 contre, 0 abstention).**

## 4 Discussion, orientations, questions diverses

Le président, Cédric Seureau, présente les orientations pour 2009 :

- publications : prochaine édition de l'annuaire prévue pour novembre 2009, lettre électronique à rendre trimestrielle ;
- enquêtes : questionnaire 2009 à préparer pour lancement en mai, relancer les anciens pour l'enquête CNISF ;
- maintien à jour des connaissances : alimenter la plateforme en contenu, lancer l'expérimentation pour les anciens ;
- gala 2010 : tenter de faire venir toujours plus d'anciens, recenser leurs envies pour le gala.
- Site aaee.fr : plus de news, génération automatique des mots de passe, aller plus loin dans les profils, **nouveau projet de développement d'une plateforme pour mettre en avant les anciens (parcours atypiques, création d'entreprises, projets de recherche, free-lance) ainsi que des clés pour comprendre les sujets techniques d'actualités.**

## 5 Élection du nouveau Conseil d'Administration

Nelly Barbot a été nommée par le Directeur de l'Enssat membre de droit et prend ainsi la suite d'Hélène Dubois.

Avec 100% des voix favorables, aucune voix non favorable et aucune abstention, sont élus pour deux ans au Conseil d'Administration de l'association :

- M. Edouard Bougon, diplômé de l'Enssat en 2008 ;
- M. Sylvain Camus, diplômé de l'Enssat en 2001 ;
- M. Daniel Chillet, diplômé de l'Enssat en 1992 ;
- M. Jean-Christophe Gautier, diplômé de l'Enssat en 2007 ;
- M. Hugues Leprieur, diplômé de l'Enssat en 1991 ;
- Mlle Delphine Verbyst, diplômée de l'Enssat en 2003.

Avec 100% des voix favorables, aucune voix non favorable et aucune abstention, sont élus pour un an au Conseil d'Administration de l'association :

- M. Bruno Chaput, diplômé de l'Enssat en 2003 ;
- Mlle Fanny Jacot, diplômé de l'Enssat en 2006 ;

Il est dressé un procès-verbal de l'assemblée générale, signé par le président et la secrétaire de séance.

Le président de séance, Cédric Seureau :

La secrétaire de séance, Aurélia Poivre :